

Annexe aux plans d'études en sciences du sport et de la motricité

Dispositions de transition en sciences du sport et de la motricité

applicables dès l'année académique
2024/25

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 15.04.2024

Dispositions de transition 2024/25

Ces dispositions de transition concernent les étudiant-e-s dont le programme de référence (branche principale ou branche complémentaire) est dans un plan d'études antérieur au semestre d'automne 2024, soit :

- Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, option enseignement (BSc-Sport-E)
- Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, option santé-performance-recherche (BSc-Sport-SPR)
- Branches complémentaires (BCo) en sciences du sport et de la motricité
 - BCo-Sport60
 - BCo-Sport30
- Bachelor en enseignement pour le degré secondaire I (Bachelor of Science [BSc_SI] ou Bachelor of Arts [BA_SI])

La révision 2024/25 des plans d'études en sciences du sport et de la motricité a pour conséquence des changements de codes, de dénomination ou de nombre de crédits ECTS par UE. Celle-ci conduit à des démarches particulières notamment pour l'inscription au cours et à l'examen pour l'unité d'enseignement ci-dessous.

L'étudiant-e qui doit suivre selon son plan d'études l'UE du tableau ci-dessous la remplace par l'UE correspondante. L'étudiant-e qui a fait un premier essai insuffisant sur l'ancienne UE s'inscrira pour le 2^e essai dans la même UE (ancienne UE).

Correspondance entre les anciennes et les nouvelles UE, niveau Bachelor

UE selon l'ancien plan d'études		ECTS	UE selon le nouveau plan d'études		ECTS
SSP.00751	Traumatologie et prévention en sport	3	SSP.00754	Santé, traumatologie et prévention en sport	3